

<https://snetap-fsu.fr/COMPTE-RENDU-DU-CHSCT-M-DU-03-DECEMBRE-2020.html>



# COMPTE-RENDU DU CHSCT-M DU 03 DÉCEMBRE 2020

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : mardi 8 décembre 2020

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---



Le [CHSCT](#) Ministériel du MAA, présidé par Patrick Soler, s'est déroulé en visioconférence. Étaient présent.es à cette réunion pour la [FSU](#) (membres et experts) : Laurence Brault, Philippe Béranger, Tony Dos Santos, Olivier Gautié, Angélique Allès, Anne Le Queré, Frédéric Chassagnette, Olivier Bleunven.

[FO](#), l'[UNSA](#) et la [CFDT](#) étaient présents ainsi que la [CGT](#), [SUD](#) et l'Alliance du Trèfle, syndicats non représentés au CHSCTM mais invités depuis le début de la crise sanitaire.

Pour l'administration : le SRH, la [DGER](#) (technique et SUP), la DGPE, La [DGAL](#), des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail ([SSST](#)), la coordonnatrice de la médecine de prévention. Egalement invité par la sous-direction du SUP : Grégoire Thomas.

Ce dixième [CHSCT-M](#) de l'année civile se réunissait après le boycott de l'intersyndicale FSU/FO - soutenues par la CGT -, de la plénière du 13 novembre [[voir communiqué intersyndical](#)]. Après un CHSCT-M d'octobre d'un faible niveau de dialogue social [[voir communiqué](#)], le président a réaffirmé, après [notre déclaration liminaire](#) qu'il ne partageait pas l'aspect légitime de notre non participation à la séance précédente : « Il faut parfois mettre de côté les questions de forme face à l'urgence ». Compte-tenu du nombre de séance cette année, la charge de travail du SRH est trop importante, ce qui justifie - selon lui - les retards en matière de PV et de réponse aux avis.

Pour la [FSU](#), il n'est pas question de s'asseoir sur la réglementation. Le décret qui régit les CHSCT est précis. Les PV doivent être adressés aux membres dans le mois qui suit la séance et pour les réponses aux avis, c'est deux mois maximum. Or, Nous venons à peine de recevoir les PV d'avril, et les dernières réponses aux avis - sauf quelques exceptions - datent du mois de juillet ! En outre, ce CHSCT-M est convoqué tardivement en raison de l'indisponibilité du président ; dans tout comité, une suppléance est prévue... sauf dans cette instance. Pire : pour la première fois lors de la séance précédente, deux avis non pas été mis aux voix ; l'administration n'a pas été capable de le justifier réglementairement.

## 1. Conditions de travail globales (toutes directions confondues)

Le SRH présente quelques données statistiques en matière de télétravail et informe que le tableau « position administrative des agents en fonction de l'impact de la covid » a été diffusée le 2 décembre, à tous les agent.es via le flash info #RH. En réponse à une question de la [FSU](#) sur le prolongement du certificat d'isolement après le 31 décembre, il s'est voulu rassurant : il n'y a pas de trop de doute à ce sujet. En ce qui concerne la journée de carence, tout comme les dysfonctionnements de l'application de *TousAntiCovid*, ou encore l'absence de mention sur le tableau de la position administrative des agent.es vivant avec les personnes vulnérables - trois autres interventions de la [FSU](#), il a renvoyé cela vers un niveau décisionnel interministériel. Enfin, il a reconnu un retard en matière de réponse aux avis et a concédé la nécessité de mettre le fonctionnement de cette instance à l'ordre du jour d'une prochaine plénière.

Pour la **FSU**, la position des agent.es vivant avec une personne vulnérable doit être clarifiée sans délai dans le tableau [évoqué plus haut]. Nous avons rappelé que ces agent.es doivent être placés en Autorisation Spéciale d'Absence - ASA -, si leurs missions ne sont pas télétravaillables. De manière générale, une information sur les questions de vulnérabilité doit être envoyée aux agent.es, à la suite de la parution du décret du 10 novembre [voir [avis n°4](#)]. En ce qui concerne l'application TousAntiCovid, la réponse n'est pas satisfaisante. Notre ministère doit prendre ses responsabilités ; il fait encourir un risque psychosocial aux agent.es qui découvrent les injonctions contradictoires de l'appli [voir [avis n°1](#)]. Autre [RPS](#) cité par la **FSU** : l'impact de la répartition de la prime covid. Le refus du président de mettre aux voix cet avis, lors du CHSCT-M du 15 octobre dernier, est dénoncé [et finalement voté en fin de séance : voir [avis n°16](#)].

## 2. Situation dans l'enseignement agricole

**Dans l'enseignement technique**, la DGER présente la situation sanitaire. Les cas *covid* sont en baisse (149 apprenant.es, 69 agent.es) tout comme les fermetures de classe (mais les données datent quelque peu). Une enquête sur le télétravail dans les [EPLFPA](#) a été menée le 16 novembre dernier. Les résultats cités sont partiels mais le taux de télétravail ne dépasse en moyenne les 20 % (situations très variables en outre selon les statuts : ACB entre 2 et 26% selon les professions, par exemple). Le retour d'expérience sur le questionnaire *télétravail* du premier confinement - lui aussi non diffusé aux membres du CHSCT-M -, confirme l'impact important sur la vie privée et la surcharge de travail pour une majorité de sondés. La DGER a annoncé qu'elle s'inscrivait dans le dispositif de dépistage de tests antigéniques - à l'instar de qui est annoncé par l'Education Nationale -, mais au regard du nombre de tests dont elle dispose (20000). Ceux-ci seront priorisés en fonction du statut (AED, infirmier.es...) et surtout - précise-t-elle - « en ultime recours ». L'EPLFPA de Saint Germain en Laye, va être un des premiers bénéficiaires car l'académie de Versailles est définie comme *rectorat expérimental* à ce sujet. Les fiches opérationnelles mises à jour, ne seront pas obligatoires pour les [EPL](#).

Le coordonnateur des ISST - en prenant appui sur l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique à propos des conséquences du port du masque pour les enseignant.es -, préconise de préparer davantage la voix... Concernant le choix des masques en Outre-Mer : les masques à soie seraient moins problématiques face aux conditions climatiques spécifiques.

Pour la **FSU**, c'est une véritable obstruction au télétravail exceptionnel qui est mené par les directions d'EPLFPA. **Elle** rappelle le sens des recommandations du gouvernement à ce sujet (5 jours par semaine). Le faible taux de télétravail dans un contexte de confinement est honteux, surtout que c'est le télétravail dit ordinaire qui est principalement maintenu [voir [avis n°3](#)]. Concernant les tests antigéniques, la **FSU** demande un véritable plan de dépistage avec des moyens humains et techniques supplémentaires ; cette campagne doit se réaliser régulièrement pour être un moyen de prévention efficace. Une supervision ministérielle doit être menée, afin d'éviter les contradictions régionales, voire locales [voir [avis n°5](#)]. En outre, la **FSU** n'accepte pas que des directions d'EPL ne tiennent plus compte des jauges dans les classes, pourtant préconisées par le gouvernement [voir [avis n°6](#)]. Concernant la prise de la température des élèves, des dérives locales sont mentionnées ; la **FSU** rappelle que c'est un acte médical et les données personnelles des usagers doivent être préservées [voir [avis n°7](#)]. À propos des masques, des EPL ne sont toujours pas bénéficiaires de ceux dits inclusifs. Il est temps, en outre, de renouveler les masques distribués à la rentrée, en tenant davantage compte de leur traçabilité [voir [avis n°9](#)]. De manière plus globale, la **FSU** dénonce les conditions de travail actuelle dans l'enseignement agricole, et pour faire face à une nouvelle dégradation, l'[avis n°8](#) est voté (liberté pédagogique des enseignants, fiches opérationnelles à décliner plus finement et étudiées dans les [CoHS](#), aménagements des examens et allègements des programmes,...). Enfin sur un tout autre sujet, l'[avis n°10](#) - sur l'obligation de l'employeur en matière de vêtements de travail - est voté, car des directeurs d'EPL jouent sur les imprécisions de la DGER à ce sujet. À noter que le deuxième avis qui avait été refusé précédemment - sur le nouveau projet de décret des CoHS, applicable en 2023 -, l'[avis n°11](#), est voté.

Dans l'enseignement supérieur, la DGER se félicite de la baisse des cas *covid*. De plus en plus d'établissements n'ont plus de cas (sauf dans le privé). Un courrier daté du 17 novembre a été envoyé aux directeurs à propos de

l'accompagnement psychologique et social des étudiant.es (sans nous donner plus de détails). 45% de télétravail est constaté dans les services administratifs. La Foire Aux Questions a été actualisée dernièrement, et la parole est donnée à Grégoire Thomas, en charge de l'enquête sur les conditions de travail lors du premier confinement. Ses conclusions - son rapport sera mis à disposition du CHSCT-M lorsqu'ils le jugeront opportun - sont : le confinement a conduit à l'avancée de la transition numérique mais en mode « crashtest », l'interaction a été renforcée entre les métiers et les personnes, la pédagogie est essentielle, la capitalisation et la consolidation des innovations pédagogiques sont observées. Enfin, il y a une nécessité de s'engager intensivement dans la formation des personnels et étudiant.es.

Pour **la FSU** : comme pour l'enseignement technique, la DGER continue à ne pas envoyer les documents préparatoires en amont de la séance, ce qui réduit considérablement le temps d'échanges. **Elle** rappelle que le rapport de M. Thomas s'appuie uniquement sur le premier confinement et insiste sur l'effet destructeur de la prime Covid et l'aspect « double journée » pour les enseignant.es du SUP [évoqué dans [l'avis n°8](#)].

Les débats se sont ensuite concentrés sur la situation très problématique dans les abattoirs.

**La FSU** a demandé en fin de séance le calendrier de cette instance pour 2021. L'administration n'a pas été capable de l'établir.

POUR INFO - les membres FSU au CHSCTM :  
Laurence Brault, Tony Dos Santos, Philippe Béranger,  
Olivier Gautié, Angélique Allès, Anne Le Queré.

[Lire les avis.](#)